Vol. XIX. | Saint-Boniface, Manitoba, 17 Octobre 1889 | No. 1.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

A BAS LE TABAC

MEA CULPA D'UN FUMEUR REPENTANT

Vieux fumeur repentant, je m'adresse à ma pipe,
Qui, sombre, menaçante, attend que, comme Œdipe,
Je devine le mot de l'étrange combat
Que livre à ma raison le caustique tabac :

Comme le sphynx hideux qui guette sa victime,
Et, déjà triomphant, pour consommer son crime,
Aiguise sur le roc ses griffes et ses dents,
Crois-tu donc m'effrayer de tes regards ardents ?
Non, non, ton noir foyer, comme une gueule immonde
Dont l'haleine empestée empoisonne le monde,
A beau s'ouvrir vers moi ; va, démon familier
Qui me fus si fatal, entre, va sommeiller,
Vaincu, dans cet étui capitonné de soie,
Qu'au temps de nos amours je t'offris avec joie.
C'est fini, bien fini, je ne veux plus fumer !
Tu m'a fait trop de mal, j'ai cessé de t'aimer.
Entends-tu cette toux et cette voix éteinte ?
Dans ma gorge enflammée, entends-tu cette plainte
Qui gronde sourdement et vient hacher les mots
Que je t'adresse, à toi, l'auteur de tous mes maux ?
Instrument d'un plaisir ridicule et sauvage,
Qui nous fut apporté d'un inconnu rivage,
C'est par toi que je tousse ; aussi, je te le dis
Du profond de mon cœur : " pipe, je te maudis ! "

Oui, je fus, je l'avoue, un ami fanatique
De ce poison sournois, de ce froid narcotique,
Qui glace le cerveau, l'estomac et les yeux ;
Qui marque le priseur d'un gros nez.. *roupieux* ;
De ce tabac enfin, de cette herbe ennemie,
Qui pousse à la démence et cause l'ophtalmie ;
Qui recèle en ses sucs, nous prouvent les savants,
Des acides sans nombre, horribles dissolvants
De l'organisme humain, dont la puissance est telle,
Que l'on voit chaque jour grossir la clientèle
D'aveugles et de fous des docteurs patentés,
Qui bénissent Nicot du fond des Facultés.

Comme, après tout, il faut que tout le monde vive,
Même les médecins, avant que mort s'ensuive,
Donnez leur votre argent, fumez, chiquez, prisez,
Esclaves du tabac, bons nicotinisés !
Moi, je quitte vos rangs ; je crains la Nicotine,
L'acide carbonique, aussi la collidine,
Chloridrique, prussique, acétique ;—Aïe, assez !..
Parrafiline,—Holà !.. Péridine,—Cessez !..
Aniline,—Docteur !—Picoline,—De grâce !..
Cette nomenclature affreuse m'embarrasse,
Car je n'y connais rien, sinon que tout cela
Ad patres et tout droit nous conduit ; et voilà !..

J'en rêverai, c'est sûr. En ce moment je n'ose
Penser à tous les maux dont la régie est cause.
C'est l'affreux Cancroïde et la mal'aria,
Aphtes, Céphalalgie, Epithélioma !..
C'est l'Ulcère rongeant (!!) qui mord toute muqueuse ;
C'est le Chancre malin, l'Angine granuleuse ;
C'est.. je m'arrête enfin, car, vrai je meurs de peur
Aux effroyables noms que l'aimable docteur
A mon oreille étale, en longue litanie,
Des crimes du tabac lugubre symphonie.

Et je continuerais à fumer ? Dieu merci,
Je ne suis point si sot ! Je n'ai plus qu'un souci,
C'est voir fermer [illegible]
Où règne, au lieu d'encens, l'odeur de tabagie ;
Le fumoir,—le fumoir !—ce triste lazaret
Où les hommes vont seuls, comme en un lieu secret,
Abandonnant amis, enfants, parents, épouses
Dans le salon désert dont leurs ardeurs jalouses
Dédaignent le bon ton, les goûts intelligents,
Les plaisirs délicats, chers aux honnêtes gens ;
Mais ils courent fumer !.. Résignez-vous, Mesdames ;
Le tabac est un maître et.. n'aime pas les femmes

Mais quoi ?.. Qu'ai-je entendu ?.. Comment il serait
Que des dames du monde ?.. Oh ! je ne le croirai [vrai
Que lorsque j'aurai vu..
Curieuse, indiscrète,
Madame, vous avez fumé la cigarette ?
Votre haleine si pure a daigné s'allier
A ce parfum douteux ?. Vous pouvez oublier
Que blanches sont vos dents, que vos lèvres sont
Vous avez profané ces adorables choses ! [roses ?
Votre teint délicat, votre charmante main,
Ternis par la vapeur, seront jaunes demain.
Et vos yeux ? vos beaux yeux ! et votre voix exquise ?
Ne craignez-vous donc pas, Madame la marquise,
De perdre tout cela ? Vous voyez-vous, bientôt,
Avec lunettes au nez ? Votre voix aussitôt
Devenant rauque et dure,—une voix de phtisique—?
Et vous ne pourrez plus chanter cette musique.. ?

La musique ferait place à.. la Nicotine !
Pourquoi n'iriez-vous pas alors jusques au bout ?
La pipe, par exemple ; on la fume partout ;
On l'a même chantée en maint refrain bachique.
Les soldats, les marins sont friands de.. la chique !
Vous pourriez essayer ; je ne vois pas pourquoi..
Je m'arrête ; pardon, Madame, excusez-moi !
Je m'emporte en pensant qu'une infecte fumée,
A pu souiller parfois votre haleine embaumée,
Et que ces mots si doux, qui font que le cœur bat,
De vos lèvres tombant, sentiraient.. le tabac !

" Mieux vaut tard que jamais." Me fiant au proverbe,
Je me réforme enfin. Mais nos fumeurs en herbe,
N'est-ce pas grand pitié ?
Je possède un garçon—
Treize ans ;—mon repentir, ce sera sa leçon ;
Car à cet âge on singe assez souvent son père ;
Or, il m'a vu fumer, et peut-être il espère
Qu'un jour ou l'autre, lui.. Mais il n'en sera rien
Si Dieu me prête vie ; oh ! j'y veillerai bien.
Pour que de mon exemple, indocile, il n'excipe,
Devant lui, dès ce soir, je briserai ma pipe ;
Car je ne connais rien qui me soit odieux
Plus que de rencontrer ces jeunes petits vieux,
Fumant un long cigare, et dont la pâle mine
Décèle un haut-le-cœur qui tout bas les chagrine,
Et pituite, et migraine, et le mal d'estomac.
Leur œil cherche.. un coin sombre.. ils.
A bas le tabac !

1889 GABRIEL BONNET.

PENSÉES

—Un *sceptique* n'est jamais qu'un homme d'esprit qui n'a pas assez pensé.

—Nous savons ce que les grands ont été pendant ce petit intervalle qu'à duré leur éclat ; mais qui sait ce qu'ils sont dans la région éternelle des morts ?

—Il n'y aurait pas d'amitié si la mémoire ne ressucitait dans l'âme et n'y tenait présents ceux à qui nous avons donné notre cœur.

—La jeunesse est un bien beau moment dans la vie. Enfant, on n'a pas assez de sensibilité ni de connaissances des choses : rien n'est profond. Dans l'âge mûr, on sait trop, on ne plait plus autant ; le cœur, moins sollicité et plus circonspect, ne donne et ne reçoit plus autant. Mais entre vingt et trente ans, que de sève ! Quelle plénitude ! On est si vite aimé et on aime si vite !

LA PERSÉCUTION AU MANITOBA.

Le fanatisme anti-français vient de se manifester de la manière la plus violente et la plus arbitraire au Manitoba. Le gouvernement prétendu *libéral* de Greenway vient d'y abolir le français, comme langue officielle !

Abolir n'est peut-être pas encore le mot, car tout n'est pas dit sur cette question.........

L'établissement de la Rivière Rouge remonte à 1811 ; ce fut Lord Selkirk qui en fut le fondateur. Le vaste pays qui s'étend de la Baie d'Hudson aux Montagnes Rocheuses (environ 1200 milles) et de la frontière des Etats-Unis au pôle nord, était alors habité par les Sauvages. La puissante compagnie de la Baie d'Hudson y faisait un immense commerce de fourrures de toutes sortes.

Elle faisait venir ses marchandises d'Angleterre, et après les avoir distribuées dans tous ses postes de commerce, les échangeaient pour les peaux des fauves qui pullulaient partout, à partir du buffalo à la fouine. C'étaient les sauvages qui se livraient constamment à la chasse et alimentaient ainsi le commerce de la puissante compagnie.

Les Canadiens-français, toujours aventuriers, hardis, entreprenants, s'étaient aussi avancés, en assez grand nombre, vers ces immenses prairies de l'ouest. Le Canadien se fait vite à toutes les situations ; il devint nomade, trappeur, chasseur. Il s'allia avec les sauvages, et fit sa demeure sous le *wigwam* de ses frères *peaux rouges*. Le Canadien était d'autant plus chez lui, dans ces lointaines solitudes, que celles-ci avaient été découvertes par les français et explorées par Varennes de la Vérandrye et nombre d'autres aventuriers canadiens.

Après s'être établis en ce pays, loin de leur terre natale, sans moyen de communication, ils y formèrent une nation à part connue sous le nom de *Métis*. Ces Métis (les *halfbreed* des Anglais,) descendants des Canadiens-français et des sauvages, avaient conservé la langue française ; ils habitèrent les bords de la Rivière-Rouge, de Pembina (frontière des Etats-Unis) à Winnipeg. Depuis ce dernier endroit nommé Fort Garry, les bords de cette rivière étaient habités, en 1870, jusqu'à Selkirk, par des Métis écossais du côté de leurs pères et sauvages du côté de leurs mères. Les deux populations, comptant chacune environ 6,000 âmes, vivaient en parfaite harmonie quoique, les Métis écossais fussent protestants, et les Métis français catholiques.

Ces peuples primitifs étaient heureux, administrés par le gouvernement de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ils se livraient à la chasse et quelque peu à l'agriculture.

Les missionnaires, feu Mgr Provencher et le Père I. V. Thibault, furent les premiers prêtres qui se rendirent en ce pays. De nobles apôtres les y suivirent ensuite.

Le pays fut tranquille jusqu'à son entrée dans la confédération canadienne. L'on connaît la rébellion de 1870 et ses causes.

Le Rév. Père Ritchot, délégué du gouvernement provisoire de Riel, se rendit à Ottawa, en compagnie d'un M. Scott. Ils soumirent une liste de *droits* et de réclamations. L'on demandait surtout le libre exercice de la religion catholique et l'usage de la langue française, ce qui fut accordé. La constitution du Manitoba est donc fondée sur ces deux principales assises. Les Canadiens commencèrent à émigrer de la province de Québec vers ce nouveau pays. Mais les Anglais voulaient le garder pour eux. Dans ce but l'on sacrifia des sommes énormes pour les faire venir d'Europe. Pas moins de 46,000 arrivèrent dans le cours de l'année dernière seulement !

Le gouvernement Norquay dut faire place, il y a deux ans, à celui de Greenway.

Ce dernier, imbu de fanatisme, veut en finir avec l'usage du français comme l'une des langues officielles de la province. Dans ce but, voilà que ce nouveau Néron au petit pied vient d'abolir notre langue, en supprimant la gazette officielle française. Comme si la constitution n'était qu'une lettre morte !

La lutte va donc entrer dans une nouvelle phase. Le résultat n'est guère douteux. La question devra se règler au parlement fédéral, et nul doute que la loi sera respectée ; que le pacte fédéral sera maintenu.

Il vaut mieux en finir avec la francophobie, cette maladie mesquine des cerveaux malades. C'est un grand malheur qu'une guerre de races dans un pays. Mais quelque pénible que soit la lutte, les Canadiens ne peuvent céder sur un point aussi essentiel que celui de la langue.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

A bon entendeur demi mot.—*Journal de Waterloo.*

UNE VÉRITÉ.

Les masses ne se laissent pas entraîner par les considérations d'intérêt général. Les calculs et les raisonnements les plus clairs et les plus exacts n'ont sur elle que peu d'empire.

Elles obéissent à l'un de ces deux sentiments : Le sentiment du devoir, c'est-à-dire de la loi, ou le sentiment de la passion.

Elles croient à Dieu, le craignent, l'aiment et par conséquent lui obéissent.

Ou bien elles haïssent les hommes dans lesquels on leur fait voir des maîtres.

La foi fait des peuples sages et heureux par leur sagesse même.

L'envie fait des foules désordonnées et révoltées. Il n'y a pas de milieu.

La conservation n'a qu'un fondement solide : la foi.

Détruisez, affaiblissez, ou simplement ne consultez pas, ne faites pas intervenir la foi, alors vous laissez s'échapper l'envie, qui déchaîne les révolutions.

Et pourtant voilà ce dont les politiciens—Nous entendons les chefs de parti—ne sont pas assez convaincus.

Tout est là. C'est d'ailleurs le mot de l'Ecriture. La justice élève une nation, le pêché fait les peuples malheureux.

La justice, c'est d'abord de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, en s'inspirant de la volonté de lui plaire et de le servir. Le péché, c'est de ne pas tenir compte de lui.

LA NAVIGATION SOUS-MARINE.

C'est un Français, M. Goubet, qui a définitivement résolu le problème de la navigation sous-marine.

L'on peut voir—nous dit un journal français—son bateau, le *Goubet*, amarré à Cherbourg dans le bassin Napoléon III.

La presse anglaise paraît être furieuse d'avoir été devancée dans cette découverte. Le *Globe* s'écrie :

L'amirauté anglaise ne s'occupe pas suffisamment de la question sous-marine.

Un petit bâteau, inventé par M. Goubet, a été récemment admis dans la marine française.

A l'avant se trouve un engin qui peut couper les filets dans l'attaque d'un cuirassé. Le moteur est électrique. La torpille, attachée en dehors de la coque, peut se dégager à la volonté du commandant.

M. Riondel écrit dans la *Revue maritime* de Cherbourg :

Pour coller une torpille au flanc d'un navire ennemi en dessous de la carêne, pour engager dans son hélice soit une chaine, soit une barre transversale ou tout autre obstacle ; pour forer un trou de mine dans un banc de corail ou dans le rocher d'une passe ; même pour pêcher des perles ou ramasser des objets sur le fond de la mer, le bâteau Goubet rendra des services. Ce sous-marin porte à l'avant un outil qu'on peut approprier aux divers travaux à exécuter ; celui-ci rentre et sort, s'ouvre et peut saisir. On peut lui appliquer toute la puissance de la dynamo si le bâteau ne se meut pas par l'électricité. On utilise, dans ce cas, la locomotion des avirons.

Le *Goubet* peut filer 5 nœuds de vitesse pendant quatre heures.

Le 31 août et le 2 septembre, il a exécuté avec plein succès les manœuvres les plus intéressantes dans le port de Cherbourg.

Les Français ont le *Goubet*, les Espagnols ont le *Péral*, les Russes ont aussi leur sous-marin.

Le Manitoba.
Jeudi, 17 Octobre 1889.

XIXme ANNEE

Notre journal entre aujourd'hui dans sa dix-neuvième année d'existence.

Quoique jeune, comparativement, nous avons vu et pris part à plus d'une bataille en faveur de notre nationalité, et, nous ne nous le dissimulons pas, l'avenir est gros d'orages.

Nous sommes prêts à lutter, et déjà nous avons commencé. Notre désir intense, ce serait de voir tous nos nationaux le comprendre.

Ah ! si l'on savait ce qu'il faut de bonne volonté et de travail pour mener une œuvre comme la nôtre !

Et cette œuvre, c'est l'œuvre générale ! Enfin, quelles qu'aient été les malentendus, qu'il ne soit pas dit que nous mettons à l'arrière plan nos intérêts les plus chers au profit de nos petites susceptibilités.

Encore une fois, nous sommes dans un temps de lutte, et il faut de l'entente ; sans distinction de parti, la presse française de la province de Québec nous appuie dans nos grandes difficultés d'aujourd'hui, et tous, nous lui en sommes reconnaissants, mais il ne faut pas oublier que nous sommes à la tête du mouvement, et que, tout d'abord, il nous incombe de former, ici, une phalange solide en suivant nos chefs constitués en autorité soit religieuse soit civile.

DALTON McCARTHY ET JOS. MARTIN

Nos lecteurs verront, par le rapport que nous publions ailleurs, que notre procureur-général approuve en tout point la campagne entreprise par le trop célèbre Dalton McCarthy, contre tout ce qui est français et catholique. Ils sont tous deux dignes l'un de l'autre.

Ce n'est pas la compagnie de Jésus que nous combattons, dit M. Martin, c'est aux Canadiens-français et aux catholiques en général que nous en voulons. Il faut détruire leur influence et leur enlever les privilèges dont ils jouissent.

La lumière se fait sur tout ceci. En premier lieu, on protestait de n'en pas vouloir à notre nationalité, pas plus qu'à notre religion ; mais aujourd'hui on s'enhardit, et, le masque levé, on nous dit crûmeat qu'on veut détruire notre influence et nous faire disparaître, si possible.

Un de leurs organes dans la presse ne disait-il pas tout bonnement, l'autre jour, qu'il fallait qu'il n'y eut qu'une langue et qu'une religion dans ce pays : la langue anglaise et la religion protestante, bien entendu. N'est-ce pas qu'on devient tolérant ? N'habitons-nous plus un pays libre ? Et pour arriver à ce résultat, on forme une ligue que l'on appelle ironiquement, sans doute, "La Ligue des Droits Egaux."

Ces braves gens feraient mieux de prendre pour devise : "Je t'assomme, ou soyons frères."

CE QUE DIT LE PROCUREUR-GENERAL MARTIN

Le procureur-général Martin est revenu à Winnipeg, après une absence de plusieurs semaines. Le but de son voyage est resté un mystère et toutes espèces de rumeurs ont été publiées à ce sujet, depuis son départ. L'un des rédacteurs du *Sun*, de Winnipeg, nous donne le rapport suivant, d'une conversation qu'il a eue avec ce triste personnage :

Je ne dois aucune excuse au sujet de mon absence. J'avais besoin de vacance, aussi bien que qui ce soit, et je l'ai prise. Je suis allé voir ma mère dans l'état du Michigan. J'ai visité New-York, Ottawa et Toronto, et, accompagné de Madame Martin, je suis allé visiter les côtes du Pacifique. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas eu plus de temps à ma disposition pour visiter cette partie du pays.

Avez-vous fait une étude du système scolaire des différentes provinces ?

Pas beaucoup. Naturellement il m'a été impossible de ne pas voir et entendre tout à ce sujet partout où je suis allé, car après l'attitude prise par notre gouvernement, tous ceux que je rencontrais étaient anxieux de discuter avec moi la question des écoles ; mais c'était un voyage de plaisir que je faisais et je voulais simplement prendre des vacances.

Avez-vous constaté des sympathies dans l'est au sujet de l'attitude du gouvernement de Manitoba ?

J'ai été frappé de l'approbation unanime de la politique du gouvernement de Manitoba sur la question de l'abolition des écoles séparées et de la langue française. Partout chacun semblait nous encourager.

Alors, il n'y a aucun doute que le gouvernement va aller de l'avant avec la législation qu'il propose ?

Oui, vous pouvez l'inscrire en gros caractères. Nous irons droit de l'avant avec la législation annoncée.

Et avec un système d'école purement séculières ?

Des écoles purement séculières, purement nationales, où l'enfant du juif et celui du gentil, l'enfant de l'esclave et celui de l'homme libre, l'enfant de race blanche et le noir, puissent se rencontrer sur le même terrain et recevoir un enseignement dans toutes les branches de l'éducation séculière. Ils pourront recevoir l'éducation religieuse à la maison et à l'église. L'église et l'état doivent être séparés.

Avez-vous confiance de pouvoir l'emporter ?

Aussi confiant qu'il est possible de l'être ; je ne doute pas que cette question va nous permettre de balayer le pays. Voyez Dennis. Nul homme qui tient à son existence politique n'opposera une mesure semblable dans cette province.

Et la question des deux langues ?

Celle-là est pratiquement règlée à présent. Nous n'imprimons plus rien en français maintenant. Ce n'était qu'une perte d'argent et nous l'avons arrêtée.

Pendant votre séjour dans l'est vous avez pu vous faire une idée sur le mouvement dit des droits égaux, quelle est votre opinion comme homme politique, à ce sujet ?

J'ai soigneusement examiné la situation à ce sujet et je suis parfaitement convaincu qu'il y a une grande vitalité dans ce mouvement, j'ai observé qu'il y a dans les rangs plusieurs des plus forts libéraux et conservateurs. Suivant moi ce parti des droits égaux jouera un grand rôle aux prochaines élections fédérales.

Mais ne croyez-vous pas que l'excitation disparaîtra avant les élections générales prochaines ?

Au contraire, je crois qu'elle augmentera. Ce n'est pas simplement un mouvement causé par l'acte des biens des Jésuites. Cette question peut avoir été la mèche qui a mis le feu à la mine ; mais les griefs sont de vieille date. Le mouvement est dirigé contre l'agression des français et du catholicisme romain. Les agitateurs comprennent que la lutte doit se faire tôt ou tard et ils sont décidés de la provoquer de suite, afin de prévenir un état de chose pire plus tard. C'est là l'opinion que je me suis formé de la situation après un examen soigneux de tout ce qui l'environne.

Croyez-vous en la sincérité de Dalton McCarthy ?

J'y crois fermement. Je suis convaincu qu'il lutte honnêtement et qu'il est animé par des motifs patriotiques. Je ne crois nullement à l'accusation qu'il est l'allié de Sir John pour détruire Mowat. L'insinuation est sans valeur, Mowat se maintiendra et s'appuie sur sa réputation. Les antécédants de son gouvernement sont tels que n'importe quelle province pourrait en être fière, et je crois que lorsque un appel au peuple sera fait le gouvernement Mowat sera maintenu.

Nous avons tenu à donner à nos lecteurs la traduction de cet important entretien avec le chef du gouvernement Greenway, afin de démontrer une fois de plus que la guerre que l'on nous prépare est une persécution en règle contre la population française en particulier et le catholicisme en général, dans cette province.

Après un tel aveu, de la part de celui qui mène le gouvernement, y a-t-il encore quelqu'un parmi nous qui soit prêt à rester muet et à espérer encore ? Non, il n'y a personne qui soit assez traître à sa religion et à sa nationalité pour subir, sans protester, les injustices et les persécutions que l'on nous prépare.

Nous sommes loyaux à la constitution, et cette constitution nous protège, en sorte que les agitateurs sont ceux qui veulent aujourd'hui la violer pour la seule raison qu'ils sont les plus forts, mais nous pouvons nous défendre, et nous nous défendrons. Si la petite législature de Winnipeg dépasse les limites de sa juridiction, nous avons les hautes cours de justice pour nous protéger ; nous avons un tribunal plus élevé qui a juridiction, et, s'il nous faut aller jusqu'au pied du trône de notre Gracieuse Souveraine, nous nous y rendrons. Nos ancêtres ont déjà souvent fait appel à ce haut et puissant tribunal, et ils ont toujours fini par obtenir justice.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Nous lisons l'entrefilet suivant dans nos échanges de l'est, au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson :

Les dernières nouvelles confirment la rumeur que la ligne projetée du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson avait été adoptée. Cette ligne sera beaucoup plus courte que la route proposée de Winnipeg.

La région de la Baie d'Hudson est très riche en minerai ; ses pêcheries et ses fourrures sont d'une grande valeur. Ce nouveau chemin de fer contribuerait grandement à l'exploitation des ressources de cette partie du pays.

Voilà où nous a conduit la politique insouciante et anti-provinciale du gouvernement Greenway. Ce chemin de fer de la Baie d'Hudson a toujours été considéré comme absolument nécessaire à l'avenir de notre province, et, grâce à l'inaction de notre gouvernement, nous allons être dévancés par Ontario. On préfère maltraiter ces pauvres français, persécuter les catholiques, plutôt que de travailler à l'avancement et au progrès du pays.

—Les brefs pour l'élection locale de Joliette, Qué., ont été lancés. La nomination a eu lieu hier et la votation le 23. M. Perrault est le candidat conservateur, et M. Bazinet, libéral.

LA QUESTION DES DEUX LANGUES

Nous traduisons du *Catholic Record*, journal publié à London, Ontario, un article bien pensé et bien écrit sur la question de la langue française dans cette province. Si, d'un côté, nous avons à regretter les attaques de certaine presse anglaise, qui semble considérer la population française de ce pays comme étrangère, en nous comparant aux Allemands et autres sujets d'autres nationalités, il nous fait plaisir néanmoins d'être défendus par des journaux rédigés avec modération et surtout avec plus d'esprit de justice à notre égard, le *Record* est du nombre de ces derniers. Voici ce qu'il dit sur cette question :

On rapporte d'Ottawa que M. le procureur-général Martin, de Manitoba, a dit que son gouvernement a l'intention d'abolir l'usage de la langue française comme langue officielle dans cette province, et ce, pour deux raisons : "afin de ne pas maintenir l'usage d'une langue etrangère et en second lieu, par économie." Le gouvernement a déjà suspendu la publication de la *Gazette Officielle* en français, mais cette démarche parait pour le moins prématurée. Le français est, en vertu de la constitution, une langue officielle de la province et le manque de publicité donnée aux avis dans la forme légale affectera la validité de tous les actes publics, dont avis officiel doit être donné. Ceux qui, dans Ontario et Manitoba, approuvent la politique de M. Greenway, prétendent qu'il n'y a pas plus de raison de maintenir le français comme langue officielle que d'accorder le même privilège à l'allemand. L'allemand est essentiellement une langue étrangère dans la Puissance, et il n'y a pas de raison de l'établir comme langue officielle dans aucune des provinces, mais il n'en est pas de même du français. Le français est la langue de l'une des provinces, la seconde en importance dans la Puissance et bien que la langue anglaise soit la plus répandue dans tout le Canada, le droit qu'a la langue française à être reconnue comme langue officielle vient du fait que le traité par lequel le Canada a été cédé à l'Angleterre garantit aux canadiens-français les mêmes privilèges, quant à leur langue, que ceux dont jouissent les sujets d'origine anglaise quant à leur propre langue. C'est cette faction qui a à cœur de causer des ennuis à nos concitoyens canadiens-français, qui s'agite aujourd'hui pour demander l'abolition du français comme langue officielle du Manitoba. L'esprit qui les anime est le désir de créer de la discorde et des dissentions parmi les canadiens des deux nationalités et de prendre une misérable revanche de leur complète déconfiture sur la question des jésuites. Ils n'ont pas réussi à amener le gouvernement de la Puissance et le gouverneur-général à insulter 42 pour cent de la population du Canada, en stigmatisant un ordre religieux illustre et vertueux, en sorte qu'ils veulent prendre leur revanche sous une autre forme sur les canadiens-français. Ces fanatiques font des efforts pour faire croire que les droits dont jouissent les catholiques en Canada, soit ceux d'origine française ou ceux d'origine irlandaise ne sont que des concessions qu'ils nous ont faites dans leur bonté ; mais qu'ils ont parfaitement droit de nous en priver à volonté. On pourrait dire comme l'a dit un écrivain français des droits populaires en France : "Ce qu'ils appellent leurs concessions, sont nos conquêtes et ce qu'ils appellent nos empiètements sont nos droits." Lorsque les langues française et anglaise furent établies comme langues officielles dans Manitoba, la population française était en prépondérance et si cet état de chose eut continué d'exister dans la province, la population parlant l'anglais insisterait indubitablement sur la conservation de l'usage de l'anglais, en se basant sur les termes de la constitution ; mais comme les anglais dominent aujourd'hui, les fanatiques ont une excellente occasion de montrer l'esprit vindicatif qui les anime.

Si l'on peut ainsi toucher à la constitution dans le but d'abolir le français dans Manitoba, il n'y a pas le moindre doute que le français deviendra nécessairement la seule langue officielle dans la province de Québec. Les fanatiques veulent bien encourager la population de Manitoba à adopter cette mesure extrême, mais lorsqu'on leur rappelle, que semblable mesure pourrait bien être adoptée à Québec, par représailles, ils se fâchent.

Nous parlons de représailles. Nous devons dire cependant que la population de la province de Québec est douée d'un esprit trop large et libéral pour adopter des mesures de représailles, simplement dans le but de se venger. Il est rare que les catholiques se laissent influencer par des motifs si peu avouables, et la libéralité de la population de Québec sst reconnue. Un fait, entre autres, c'est qu'il n'y a pas moins de douze députés protestants dans la législature de Québec, la plupart élu dans des comtés catholiques. Conséquemment, nous ne croyons pas que la langue française soit jamais la seule langue officielle dans Québec, uniquement par motif de représailles. Mais comme l'adoption d'une seule langue dans Manitoba est matière relevant de l'autorité fédérale, le parlement doit donner justice équitable à toutes les provinces. S'il y a des raisons valables pour abolir le français dans Manitoba, les mêmes raisons doivent exister dans Québec pour l'exclusion de l'anglais, et le parlement de la Puissance doit reconnaître leur validité dans une province aussi bien que dans l'autre. En agir autrement serait traiter Québec avec partialité. Il est clair que ceci ne peut être toléré et qu'on ne le tentera pas, excepté que ce soit par une faction intolérante et insignifiante qui n'élèvera la voix que pour accumuler le ridicule et le mépris sur elle-même, comme cela est arrivé déjà. L'on sait que cette faction prétend qu'il y a une différence dans les deux cas, mais la différence est précisément ce que l'on doit considérer. Ils maintiennent que l'anglais est la langue prédominante dans la Puissance et que le français n'est que toléré dans Québec ; mais, en réalité, le français est tout autant la langue dans Québec que l'anglais l'est dans Ontario. Les fanatiques veulent qu'il y ait en Canada une race et une croyance dominantes, mais il n'en est pas ainsi. Tous les citoyens canadiens sont égaux, et en tant que la langue française est concernée, les canadiens-français ont des droits égaux, établis par le traité en vertu duquel le Canada a été cédé à la couronne anglaise. Tout effort d'établir une race dominante doit conséquemment avoir une fin et mérite cette fin par un échec ignominieux.

LE PRIX DU BLE

Le prix payé pour le blé aux stations suivantes de la ligne du Pacifique était comme suit, mardi : Régina 50 cts., Whitewood 57 cts, Rivière Cyprès, Glenboro, Morris, Gretna, Morden, Killarney, Boissevain, Deloraine, Virden, Wapella, 60 cts., Emerson, Holland, 61 cts ; Treherne, Holmfield, Carberry, Indian Head, Stonewall, Carman, Oak Lake, 63 ct.; Thornhill, Chater, Griswold, 64 cts.; Manitou, Pilot Mound, Crystal City, High Bluff, Portage-la-Prairie, Brandon, Moosomin, 65 cts.; LaRivière, Burnside, Alexander, 66 cts.

UNE FERME AU NORD-OUEST

On se fait une bien petite idée, dans nos provinces de l'est, de l'importance de la culture dans Manitoba et le Nord-Ouest canadien.

Sir Lister Kaye, un noble anglais, possède 10 fermes dans le Nord-Ouest, ayant chacune une superficie de 10,000 acres de terre.

Le rapport d'une seule de ces fermes, située à 30 milles à l'ouest de Grand-Rapide, donne le résultat suivant : Récolte de cette année en grains seulement, de toutes espèces 120,000 minots. Un champ d'avoine avait à lui seul 1 mille carré.

Il y a sur cette même ferme : 1,800 moutons, 1,400 bêtes à cornes, 1,000 cochons, 500 juments pour l'élevage, à part les étalons et autres chevaux.

Il faut remarquer que cette récolte est presque toute faite sur du terrain ensemencé pour la première fois, et que le résultat sera beaucoup plus considérable l'an prochain.

Sir Lister Kaye, comme nous l'avons dit, possède dix fermes comme celle-là dans le Nord-Ouest.

ASSOCIATION LAITIERE DE MANITOBA

C'est le 28 octobre courant que doit avoir lieu la réunion des membres de l'association laitière de Manitoba.

La première séance aura lieu le 28 au soir, et l'objet sera de discuter les affaires ordinaires de l'Association.

Mardi, le 29, il y aura trois séances : la première à 10 heures a.m., la seconde à 2 heures p.m. et la troisième à 7.30 p m. A chacune de ces séances il y aura des conférences sur des sujets pratiques, tels que ceux de la fabrication du beurre, du fromage et sur l'ensilage.

Tous ceux qui s'occupent de la fabrication du beurre et du fromage, et même tous nos agriculteurs en général qui font de l'élevage, devraient faire partie de cette association, ou du moins assister aux conférences.

Les réunions auront lieu à Winnipeg.

Nouvelles Politiques

—La date des élections générales à Terreneuve est fixée. La nomination a lieu le 30 octobre et la votation le 6 novembre.

—Une rumeur venant d'Ottawa dit qu'il est question dans les cercles officiels du remplacement du gouverneur-général actuel du Canada, lord Stanley, par le duc de Fife, mari de la fille du prince de Galles. Lord Stanley retournerait en Angleterre, dit-on, pour prendre part aux prochaines élections du parlement, et il serait question de son entrée dans le cabinet de Salisbury. La nomination du duc de Fife aurait pour objet principal, dans la pensée de la reine Victoria, de donner à son petit-fils, comme gouverneur-général d'une des plus importantes colonies, un rang qui ne lui appartient pas en raison de sa naissance, comme cela a eu lieu pour le marquis de Lorne, qui a supplanté le duc de Manchester, antérieurement désigné pour le même poste.

—La votation pour l'élection fédérale, dans le comté de Richelieu, a lieu demain. Les candidats sont M. Massue, de Saint-Aimé, conservateur, et M. Beauchemin, de Sorel, libéral.

MORT DU SENATEUR HARDISTY

Le deux de ce mois, l'hon. sénateur Hardisty était victime d'un accident de voiture à Broadview, et emmené à l'hôpital de Winnipeg ; rien ne faisait prévoir sa mort des suites de la chute qu'il fit alors.

Mardi soir, il succombait à ses blessures, âgé seulement de 57 ans.

L'hon. M. Hardisty était le facteur en charge du district d'Edmonton, pour la compagnie de la Baie d'Hudson et n'avait été nommé sénateur pour le Nord-Ouest que depuis les dernières élections générales.

Il était le beau-frère de Sir Donald A. Smith.

Nouvelles Religieuses.

—Le Pape a nommé Mgr Sato'li, président de l'Académie pontificale des Nobles ecclésiastiques et ami du recteur de l'Université de Washington, pour présider en novembre à l'inauguration de cette Université.

—Mgr l'archevêque Duhamel a nommé un chapitre pour l'archidiocèse d'Ottawa. Le vicaire-général Routhier est nommé archi prêtre, le Rév. Père Campeau archi-diacre, les membres du chapitre sont les RR. Michael, de Buckingham, Foley, de Almonte, McCarthy, de Wakefield, Bélanger, de St-André, Avellin, Philip du village Saint-Joseph, et Plantin de la basilique.

—M. l'abbé Quévillon, de Pittsfield, Mass., le plus ancien prêtre des Etats-Unis, vient de célébrer le 60è anniversaire de son ordination.

—L'installation du Chapitre et l'inauguration de l'Université catholique à Ottawa, ont donné lieu à des fêtes grandioses pendant lesquelles on a opéré le dévoilement des statues de Mgr Guigues et du Rév. P. Tabaret.

— Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières :

1o M. Télesphore Laflèche, curé à Maskinongé.

2o M. Michel Janelle, desservant à Saint-Adolphe et résident à Sainte-Thècle.

3o M. Euchariste Héroux, vicaire à Maskinongé.

4o Thomas Caron, 2nd vicaire à la Rivière du Loup.

5o M. Auguste Gouin, 1er vicaire à Yamachiche.

6o M. Napoléon Comeau, 2nd vicaire à Yamachiche.

7o M. Ernest Béland, vicaire à N. D. du Mont Carmel.

8o M. Noé Villeneuve, vicaire à Saint-Stanislas.

9o M. Néré Désilets, vicaire à Saint-Luc.

10o M. Pierre Boulay, vicaire à Champlain.

11o M. Louis Denoncourt, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

12o M. Eloïde Deguise, étudiant à Rome.

Choses et Autres

—L'hon. Louis Adolphe Olivier, juge pour les comtés de Prescott et Russell, est mort subitement à Ottawa, jeudi soir.

—Les dépêches d'Europe, parlant de la visite du Czar à Berlin, insistent sur le fait que l'empereur de toutes les Russies a répondu en français aux toasts de l'empereur d'Allemagne et de l'ambassadeur russe.

—Le trésorier de la cité de Montréal vient de publier son rapport annuel, ainsi que celui du contrôleur et les états et certificats de l'auditeur pour l'année 1888.

La dépense totale à compte du revenu a été de $2,062,775.34 ; la dépense en vertu des emprunts a été $546,386.11. On a fait, en outre, pour $278,829.51 de dépenses spéciales, dont $127,751.46 pour constructions de petits égoûts et $151,078.05.

Le revenu de 1888, provenant de toutes sources, a été de $2,095,411.27. Le compte de la dette flottante est $2,723,907.36. Le compte de la dette capitalisée se compose d'un emprunt à trois pour cent sterling de $2,406,293.79.

L'augmentation sur les recettes de 1887 a été de $147,018.20.

L'augmentation des dépenses, en 1888, a été de $101,562.19.

—Le trop célèbre Morrison vient d'être déclaré coupable d'homicide, pour un crime commis en juillet 1888. Ce verdict tardif, qui semble obtenir l'approbation générale, servira de leçon à ceux qui auraient la témérité de se mettre au-dessus des lois. Morrison est condamné à 18 ans de pénitencier.

—Le choléra est encore sorti de son foyer en Mésopotamie, et après avoir dévasté Bagdad, se propage rapidement dans les pays du sud-est de l'Europe, Turquie, Grèce et Hongrie.

On signale 2,050 décès cholériques à Bagdad pendant le mois d'août.

Aux autorités canadiennes de surveiller la côte du Pacifique, à cause du trafic considérable établi de ce côté avec les pays asiatiques.

POUR L'HOPITAL

Nous avons eu le plaisir d'assister à un joli bazar qui a eu lieu au commencement de la semaine. Lundi et mardi, dans le cours de la soirée, quelques jeunes filles âgées de 10 à 14 ans, se sont réunies et ont décidé, tout en s'amusant, de faire râfler quelques objets, au profit de l'hôpital. Ces jeunes demoiselles ont fait des invitations; elles ont servi des rafraichissements, elles ont râflé les objets qu'on avait mis à leur disposition. Et ce bazar enfantin a été si bien patronisé que les recettes se sont élevées à la jolie somme de vingt dollars.

Hier soir, vers les quatres heures p.m., ces jeunes demoiselles se sont rendues auprès de la Révde Mère Supérieure des Sœurs de la Charité et lui ont présenté un coffret contenant le montant des recettes.

Ces jeunes héroïnes de la charité sont: Delles Alexandrine Girard, Evangéline Cyr, Cécile Jean, Alice Bertrand, Alice Despars, Yvonne Rocan, Maria Cinq-Mars, Réséda Bédard, Maria Kéroack, Anna Kéroack et Blanche Kéroack.

PERSONNEL

M. Jean-Louis Légaré, de la Montagne de Bois, était à Saint-Boniface ces jours-ci.

M. A. F. Martin, M. P. P., est allé en province de Québec.

M Herman Martineau, agent des sauvages aux détroits du Lac Manitoba, est en cette ville M. Martineau devra retourner chez lui cette semaine.

La dernière *Gazette Officielle* du Nord-Ouest nous annonce que M. David Venne, de Batoche, a été nommé notaire public.

Nous regrettons beaucoup d'apprendre que M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, est dangereusement malade depuis dimanche. Nous faisons des vœux pour que M. Dufresne se rétablisse promptement.

Melle Marguerite Bérard, modiste, de cette ville, est allée résider à Keewatin.

Madame Parenteau, de Saint-Jean Baptiste, est au Clarendon.

M. Philippe Thomas, est arrivé de Lethbridge ces jours derniers. M. Thomas qui est employé au revenu de l'interieur est transféré à Winnipeg.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès verbal de la dix-huitième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la quatorzième séance régulière tenue lundi, le 14ème jour d'octobre, AD. 1889.

Présents: M. le conseiller Turenne, pro-maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Fortin, Pelletier, Bédard, Girard et Houde.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants: Une lettre de S. A. D. Bertrand, une autre de J. B. Joyal et les comptes de James Prendergast, $5.00; N. H. Houde, $2.00; H F Despars, $2.12; rôle de paye depuis le 15 août jusqu'au 14 octobre 1889, $14 30; rapport de la police pour le mois de septembre, accusant une recette de $6.50 et une dépense de $13.80.

M. le conseiller Fortin, présente le 9ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit:

"9ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Fortin président, et M. le conseiller Pelletier et le pro-maire;

"Votre comité recommande le paiement du compte de James Prendergast, $5.00."

M. le conseiller Houde, présente le 10ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit:

"10ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Houde, président, M le conseiller Pelletier et le pro-maire:

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: H. F. Despars, $2.12; rôle de paye jusqu'au 14 octobre, $14.30."

M. le conseiller Bédard, présente le 9ème rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit:

"9ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Bédard, président *pro tem*, M. le conseiller Houde et le pro-maire:

"Votre comité recommande le paiement du compte de N. H Houde, $2.00; et reçoit le rapport de la police pour le mois de septembre, accusant une recette de $6.50 et une dépense de $13.80."

Ces différents rapports sont acceptés.

Proposé par M. le conseiller Bédard, appuyé par M. le conseiller Houde, qu'un congé de deux jours soit accordé à M. J. B. Joyal.—Agréé.

Proposé par M le conseiller Houde, appuyé par M. le conseiller Girard, que la somme de $18.00 soit payé à François Marion, en paiement de 300 perches fournies par lui et devant servir à combler le vide causé par l'éboulis sur l'avenue Taché.—Agréé.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Pelletier, que la somme de $150 00 soit payé à la commission des écoles sur l'octroi de 1889-90.—Agréé.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Bédard, que les conseillers de la ville de Saint-Boniface regrettent qu'on ait cru devoir prévenir les préparatifs du conseil, afin de recevoir Son Excellence le Gouverneur-Général et de lui présenter une adresse au nom des citoyens de cette ville;

Que le silence du conseil et son abstention, en cette occasion, ne doivent pas lui être imputés à tard, mais que la faute doit retomber sur ceux qui se sont arrogé un privilège qui par les coutumes et les traditions appartiennent aux corps municipaux

La motion est mise aux voix.

Votent pour MM. les conseillers Fortin, Pelletier, Bédard et Houde.

Contre M. le conseiller Girard, et la motion est adoptée.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Pelletier, qu'un comité composé du pro-maire et du président des travaux publics soit prié de s'aboucher avec l'ingénieur, les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs, et les autorités archiépiscopales, afin d'aviser aux moyens de finir les travaux sur l'avenue Taché, et de faire rapport au conseil.—Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Fortin, que le conseil s'ajourne à jeudi, le 17 courant.—Agréé.

Chronique Locale.

—Nombre de personnes sont parties ce matin pour Saint-Eustache, où un bazar a lieu en ce moment au profit de la mission.

—La nomination pour les élections municipales, à Winnipeg, aura lieu cette année le 3 décembre, et la votation une semaine plus tard.

—Pendant le mois de septembre, il y a eu 67 décès dans Winnipeg. Pour le même mois, il y en avait eu 60 en 1888, 54 en 1887, 48 en 1886 et 38 en 1885.

—M. C. D. Anderson, de la maison populaire Anderson & Lemieux, est arrivé la semaine dernière de son voyage annuel. C'est son habitude d'aller chaque année visiter les premiers marchés ainsi que les expositions pour choisir les meilleures marchandises pour le commerce d'hiver. M. Anderson nous revient après avoir visité Saint-Paul, Minnéapolis, Chicago, Columbus et Saint-Louis, et les expositions de Minnéapolis, Saint-Louis et Chicago. Dans cette dernière ville, il a fait des achats considérables de marchandises les plus fines, telles que fruits, conserves, cornichons, etc. Ces marchandises viennent de célèbres manufacturiers allemands et suédois ainsi que de la maison renommée de Gordon & Dilworth; elles seront pour la première fois importées dans ce pays. Il y en aura de plus ou moins dispendieuses, mais elles se recommandent toutes pour la table. Nous nous ferons un plaisir de vous laisser savoir la date de leur arrivée Nous avons aussi un char de diverses marchandises qui arrivera bientôt de Minnéapolis. Ces marchandises ont été choisies à l'exposition et sont supérieures. Il y aura dans ce char des pommes, pommes de terre sucrées, miel en gâteau, fromage suisse, etc., etc. M. Lemieux se fera toujours un plaisir de vous montrer les marchandises, 245 rue Principale.

Chronique de la Province.

Notre-Dame de Lorette,

15 octobre.—Tout le monde est agréablement surpris de voir les travaux se commencer sur le chemin de fer *Manitoba & Sud-Est* L'on s'aperçoit que notre député au fédéral, l'hon. M. LaRivière, n'épargne rien pour l'avancement des centres français qu'il représente.

—M. Dosithée Pelletier continue toujours son gros commerce de fromage. Les deux fromageries de Lorette ont donné 45,000 lbs, cette année, et l'on ne peut pas dire que l'année a été des plus favorables. La vente a été bonne. Jusqu'à septembre, le prix a été de $8\frac{1}{2}$ à $9\frac{1}{2}$ la livre, et un prix bien plus élevé est refusé aujourd'hui.

M. Pelletier est un homme entreprenant dont les succès disent assez qu'il mérite l'encouragement de tous, car sa manière de faire les affaires est tout-à-fait recommandable.

—Notre curé, si aimé de tous les paroissiens, est encore gravement malade. Veuillez croire que nous sommes tous anxieux dans le moment, et que nous espérons qu'il triomphera encore de la maladie.

Saint-Eustache,

15 octobre.—Nous avons eu la visite de M. l'abbé Beaudry, le grand apôtre de la colonisation. Son neveu M. Préfontaine, qui l'accompagnait, a acheté une terre située à environ $1\frac{1}{2}$ mille de l'église.

—Une retraite qui a été prêchée par le Rév. Père Dazé, O M. I., a commencé le 6 et s'est terminée le 10 courant. Tous les fidèles ont montré un grand empressement à assister aux exercices. Cette retraite était pour les catholiques de langue française, et une autre pour les catholiques de langue anglaise commencera le 20 et sera prêchée par le Rév. Père Fox, O.M.I.

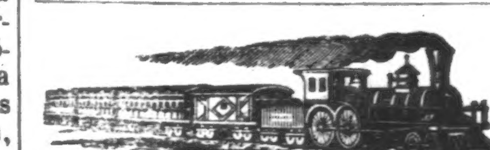
—Notre dévoué curé est à faire réparer son presbytère. Ce zélé pasteur ne contribuera pas peu à encourager notre population.

—Tous sont enchantés de notre nouvelle institutrice, Melle Cusson. Les enfants font de rapides progrès sous sa direction.

—Notre bazar est commencé et semble devoir donner de beaux résultats.

NAISSANCE

PRIEUR.—En cette ville, le 15 courant, Madame Eugène Prieur, un garçon.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14 30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2 20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35	DÉ 22.05
	DÉ 5.50	AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14 30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10	DÉ 19 51
	DÉ 7.35	AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21.00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro †	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 32
11 20	14 27	......Morris......	F1 20	13 35
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar....Gretna...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 17
....	19 15	..Crystal City..	....	9 04
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 12
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 52
....	20 48	...Killarney ...	....	7 21
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 15
....	22 30	A Deloraine D	F	5 52

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE

MANIÈRE DE RECONNAITRE UN BON CULTIVATEUR D'UN MAUVAIS.

Un vieux cultivateur pratique me disait, l'autre jour, qu'il avait un moyen presque infaillible de reconnaître un bon cultivateur d'un mauvais. "Voyez-vous, me dit-il, je n'ai qu'à demander au cultivateur que je veux juger quel sera le rendement de sa récolte S'il se plaint outre mesure, s'il me dit que l'année est mauvaise, que ses pommes de terre pourrissent, que son avoine a manqué, que ses prairies n'ont presque rien donné, etc., etc, c'est mauvais signe, très mauvais signe, cet homme n'est pas un véritable cultivateur. Sans doute, continua-t-il, le bon cultivateur désire autant, sinon plus, que le mauvais, une saison favorable à la récolte ; mais il fait assez bien ses travaux, il cultive assez bien, qu'il ne lui arrive jamais de perdre complètement son trouble et ses peines ; généralement, ses mauvaises récoltes sont les bonnes du cultivateur négligeant et paresseux.

"La bonne culture, voyez-vous, ne consiste pas seulement à savoir tirer profit d'une saison propice à la moisson, mais elle doit compter aussi sur les circonstances défavorables, les intempéries du temps et tâcher d'y remédier autant que possible.

"Remarquez ce que je vous dis là, et vous verrez que ma manière de juger un bon cultivateur d'un mauvais est passablement sûre."

Cultivateurs dont le succès dépend uniquement du beau ou du mauvais temps, méditez sur ces remarques si pleines de bon sens.

HUIT FAUTES.

Je traduis d'un journal anglais américain ce qui suit et qui a pour titre : "*Huit fautes que commettent beaucoup de cultivateurs.*" Ces fautes sont-elles communes aux cultivateurs canadiens ? Aux lecteurs d'en juger.

C'est une faute très grande de penser :

1o Que tout individu peut devenir cultivateur, cet état demande beaucoup d'intelligence, un grand sens pratique et un esprit persévérant ; le premier venu qui pense faire beaucoup d'argent en se jetant tête baissée dans l'agriculture se désillusionne bien vite d'un état qui lui paraissait si prospère avant d'y entrer.

2o C'est une faute de croire qu'une grande ferme où l'on élève peu d'animaux et que l'on cultive mal, paie mieux que quelques arpents très bien cultivés.

3o Le cultivateur qui dépense beaucoup d'argent pour l'achat d'instruments aratoires perfectionnés et qui ensuite les laisse exposés en toute saison à la pluie, à la neige, au soleil, se trompe étrangement.

4o C'est une grande faute de laisser passer des années et des années sans songer à améliorer la race de ses animaux, le cultivateur qui agit ainsi perd tous les ans le profit le plns clair de son travail.

5o C'est une faute de suivre la routine, de s'obstiner à ne pas adopter les méthodes et les idées nouvelles en agriculture quand elles ont été expérimentées par des cultivateurs pratiques et d'initiative et qu'elles ont donné de bons résultats. Il n'y a que le cultivateur à esprit étroit et routinier qui croit cultiver à perfection.

6o Le cultivateur que le soleil prend au lit, qui passe des heures appuvé sur sa fourche à regarder s'il va faire beau ou mauvais, qui passe des demi-journées à flâner, à jaser avec ses voisins pendant que les mauvaises herbes envahissent son terrain, que ses clôtures demandent des réparations, que son terrain égoutte mal, etc., se trompe grandement.

7o Le cultivateur que l'on peut suivre à la trace dans sa maison par la terre et le fumier qu'il traine avec ses pieds, qui n'a pas de remise pour mettre à l'abri son bois de chauffage, qui bûche au jour le jour du bois vert pour l'usage de la maison, qui laisse tout en désordre et salit tout, commet une grande faute et se trompe s'il croit que sa femme peut être toujours de bonne humeur.

8o C'est une faute de laisser quelques poules maigres, quelques chétifs poulets se jucher sur un arbre près de la maison ou dans la remise à voiture, tandis qu'il est si facile et qu'à si peu de frais l'on peut se construire un bon poulailler qui doublerait, triplerait même les profits de la basse-cour.

CONSERVATION DES ŒUFS.

La méthode la plus pratique pour la bonne ménagère de conserver ses œufs frais pendant l'hiver est bien celle-ci :

Prenez une boîte de grandeur convenable dont le fond soit vissé au lieu d'être cloué : quand vous avez cette boîte, vous commencez par mettre une couche de sel au fond, ensuite un rang d'œufs que vous recouvrez de sel et de manière à ce que les œufs ne se touchent pas ; il faut choisir des œufs frais naturellement et de préférence ceux qui ont l'écaille la plus épaisse. Quand votre boîte est remplie, vous clouez le couvert er vous la mettez dans un endroit sec et frais ; quand vous voulez avoir des œufs, vous dévissez le fond de votre boîte et vous prenez les œufs qui ont été empaquetés les premiers.

Comme l'on voit, cette manière de conserver les œufs est très simple, cependant c'est une des plus sûres, sinon la meilleure.

FLEURS D'APPARTEMENT.

Généralement, on empote trop de fleurs pour le temps et les soins qu'on leur eonsacre durant l'hiver. Il vaut mieux n'avoir que quelques pots et s'en occuper que d'en avoir un grand nombre et laisser périr ses fleurs.

Vous devez choisir de préférence les variétés les plus rustiques, celles qui sont le moins exposées aux attaques des insectes nuisibles. A ce point de vue, les géraniums de toutes sortes sont précieux comme plantes d'appartement. Maintenant si vous aimez véritablement les fleurs et si vous ne craignez pas un surcroit d'ouvrage, vous emporterez quelques pieds de rosiers, d'œillets, de giroflées, de fuchsia, d'héliotropes, de bégonia, etc. ; n'oubliez pas deux ou trois pieds de mignonnette ; ils feront vos délices durant tout l'hiver.

MAXIMES AGRICOLES.

Rien n'indique mieux un bon cultivateur que les soins qu'il donne à ses instruments agricoles.—*John Sinclair.*

Un propriétaire doit passer des baux à long terme et éviter de louer trop cher, afin de rendre possibles les améliorations.—*Droz.*

La terre est une fabrique de produits agricoles, et, semblable aux autres fabriques, elle veut être exploitée, conservée et améliorée.—*De Gasparin.*

La meilleure organisation de la propriété rurale est celle qui attire vers le sol le plus de capitaux, soit parce que les détenteurs sont plus riches à l'étendue des terres qu'ils possèdent, soit parce qu'ils sont entraînés à y dépenser une plus grande partie de leurs revenus.—*Léonce de Lavergne.*

Le grand fléau de la prospérité française, c'est la dette, non celle qui a été contractée pour faire valoir, mais celle beaucoup plus commune qui porte sur le fonds lui-même, et qui laisse la propriété nominale sans ressources pour l'entretenir en bon état.—*Léonce de Lavergne.*

Un cultivateur ne doit jamais entreprendre une opération agricole, soit qu'elle rentre dans la pratique ordinaire, soit qu'il la considère comme une amélioration, sans y avoir réfléchi avec toute l'attention dont il est capable, et sans être convaincu qu'il est utile pour lui de l'entreprendre.—*John Sinclair.*